

Initiatives ministérielles

Parfois, je me dis que nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes quand nous abordons seulement les points négatifs au cours d'un débat. Je ne peux m'imaginer une entreprise de disons 295 travailleurs, où il n'y aurait pas deux ou trois mauvais éléments dont tout le monde aurait honte. Pourtant, il y en a ici qui se présentent le lundi, assistent aux travaux de leur comité et retournent chez eux le jeudi. Quand ils se rendent dans leur circonscription, les gens leur disent: «On n'a pas de vos nouvelles.»

Quand de nombreux députés se sont présentés ici, on ne leur a pas fait part des règles à suivre. Quand j'ai été élu, je ne connaissais pas les règles, mais je me disais que je me comporterais de façon distinguée et que les femmes allaient se conduire comme des dames. De toute évidence, j'étais un peu naïf.

C'est ce que je veux faire remarquer à la députée. Nous avons tout à fait raison de reconnaître nos torts, mais je crois qu'il est tout aussi important de faire savoir aux Canadiens que, la plupart du temps, nous agissons avec professionnalisme à la Chambre et que, la plupart du temps, nous sommes tous fiers de faire partie de cette institution. J'aimerais savoir ce qu'elle en pense.

Mme Black: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations et sa question.

Il est vrai que les travaux de la Chambre des communes comportent bien des aspects positifs. Nous ne nous défaisons jamais complètement de notre esprit de parti, mais il nous arrive d'étudier un dossier que nous voulons faire avancer, d'aborder une question qui n'est pas aussi tendancieuse que d'autres thèmes traités à la Chambre. Je pense notamment au projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté à la Chambre des communes. J'ai cherché à obtenir l'appui de la ministre responsable de la situation de la femme et de la porte-parole du Parti libéral et, ensemble, nous avons sollicité l'appui d'autres députés de la Chambre des communes, et finalement le projet de loi a été adopté. Il a été adopté au Sénat et il ne reste plus qu'à attendre la sanction royale. C'est donc dire qu'il nous arrive à l'occasion de travailler ensemble et nous devrions peut-être le mentionner plus souvent.

Malheureusement, nos amis dans les médias ne croient pas que ces travaux valent la peine d'être mentionnés ou qu'ils attireront l'attention du public autant que d'autres événements qui, eux, font l'objet de reportages.

Le député a mentionné que j'ai souligné deux incidents récents dont les médias ont fait grand état. Je pourrais vous en raconter bien d'autres qui se sont produits à cet

endroit-ci, dans les comités et à d'autres endroits, au Parlement. J'ai préféré m'abstenir pour éviter que le débat sur ces deux questions ne prenne un tour passionné, mais croyez-moi, je pourrais vous en raconter beaucoup d'autres.

Vous avez aussi parlé des sociétés. Bien des sociétés sont en train de se donner, en matière de harcèlement à l'endroit de la personne, de harcèlement sexuel, une politique cohérente qui prévoit un mécanisme d'audition des plaintes par un agent des droits de la personne et de s'assurer que leurs gestionnaires et leurs employés la connaissent bien. La Chambre devrait peut-être faire la même chose.

On me lance parfois des insultes sexistes à la Chambre, mais parce que je suis députée, je suis traitée beaucoup plus en égale que bien des employées féminines de la Chambre des communes ne le sont par les députés pour qui elles travaillent. Nous devrions étudier cette question en général et nous demander comment nous pourrions donner l'exemple aux Canadiens dans ce domaine.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie la Chambre de me donner l'occasion de parler de cette motion.

Cette motion, telle que formulée par le gouvernement, ne prévoit aucune exception. C'est une motion qui nous touche tous de la même façon. Il importe de réfléchir sur cet aspect. La motion nous demande de faire preuve de respect les uns envers les autres. Elle nous demande aussi de manifester du respect à l'égard des différences qui nous caractérisent, ainsi que des différentes régions et circonscriptions que nous représentons ici à la Chambre. Cet aspect est important parce que nous allons toujours avoir des vues et tenir des débats dans le cadre desquels des opinions différentes seront exprimées. Nous ne voulons pas que l'opposition soit muselée. Nous voulons qu'elle propose des idées et des solutions. Toutefois, cela doit se faire d'une manière quelque peu différente de celle que nous connaissons.

• (1350)

Des députés ont été cités aujourd'hui et d'autres ont formulé des observations. Certains, qui sont pourtant intelligents, appliqués et travailleurs, ont dit des choses et ont tenu des propos que je n'excuse pas. Ils ont fait des déclarations qu'ils n'approuvent pas eux-mêmes. Je suis convaincu que lorsqu'ils rentrent à la maison, leur conjoint n'approuve pas non plus leurs propos. Tout cela est très préoccupant.